

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 12 Décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 2 Procurations : 2

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze Décembre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOU, Maire.

Etaient présents : Fiol Richard, Fournier Paulette, Vernhettes Michel, Frenehard Anne-Marie, Delmas Alain, Charalambos Jean-Pierre, Bouat Yvan, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Claude.

Absents : Aubeleau Vanessa, Govignon Virginie

Représentés : Galliard Jean-François a donné procuration à Charalambos Jean-Pierre, Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain

Objet : Adhésion service médecine EN SANTE

Délibération n° 2022-94

SUR LA PROPOSITION DU MAIRE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31/12/2022 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion à un nouveau service de médecine nommé « En santé »,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A L'UNANIMITE LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

DECIDE

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive nommée En Santé.

d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du service En Santé, pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2023.

- de régler au Service concerné, le montant des prestations assurées par ce service.

Fait à Nant, le 15 Décembre 2022

La secrétaire de séance

Anne-Marie Frénehard



Le Maire

Fiol Richard



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,